



qualibroker



Golf'Assur

Vous avez eu un sinistre*?

*un événement empêchant la pratique du golf pendant plus de 30 jours (indemnisation au-delà du 30ème jour).
Voir détails au verso.

T: +41 (0) 22 593 73 69

E: travel@europ-assistance.ch

Notre processus en 3 étapes:

1. Contactez Europ Assistance (EA).

2. EA vous envoie une déclaration de sinistre.

3. Envoyez les documents à EA.

- Déclaration de sinistre dûment remplie et signée
- Preuve du paiement de votre cotisation au club de golf
- Preuve du sinistre (p.ex certificat médical)





Golf'Assur: le produit

Prestations assurées

Somme d'assurance

Assurance Golf*

jusqu'à CHF 3'000.-

Remboursement des frais de golf (abonnement/licence/cotisation) en cas d'accident, maladie ou décès empêchant la pratique du golf durant plus de 30 jours (indemnisation au-delà du 30ème jour):

- Sans limite d'âge ni questionnaire de santé
- Seule condition : être apte à la pratique du golf en début de saison

*L'assurance golf est nommée "assurance perte de cotisation" dans les CGA, mais regroupe toutes les formes d'abonnements de jeu, de licences ou cotisations de golf.

Prestations de services

IT & Cyber Assistance

inclus

Le monde digital fait partie de notre quotidien.

Cependant, la configuration ou l'installation de nouveaux logiciels peut être complexe, frustrante ou prendre passablement de temps.

Notre helpdesk est à votre disposition pour toute question liée au matériel IT.

Qu'il s'agisse d'une panne ou d'une cyber-attaque, les experts d'Europ Assistance sont là pour trouver des solutions adaptées.

Service de Conciergerie

inclus

Le service de conciergerie vous donne accès à des services haut de gamme.

Que ce soit pour réserver une table dans un restaurant renommé ou une livraison surprise de fleurs, le service de conciergerie d'Europ Assistance est en tout temps disponible pour les membres du club de golf, quel que soit leur souhait.

